

Informer, sensibiliser, impliquer, autant de postures qui nous, qui vous caractérisent, pour développer les dynamiques citoyennes, levier incontournable d'évaluation des politiques publiques de l'amélioration de la Qualité de l'air.

C'est là l'objectif de ce bulletin territorial, son ancrage au cœur d'un territoire qui donne sens et finalité à tout projet fédérateur.

Rassembler autour de cette noble cause de service public, relever ensemble les défis d'un monde en mutation supposent votre soutien que nous savons indéfectible.



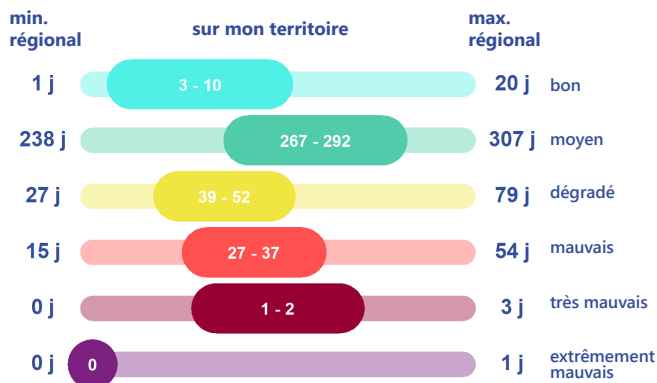
Bonne lecture,

Jacques Patris
Président d'Atmo Hauts-de-France

Quels indices Atmo en 2022 ?

Les indices de la qualité de l'air sont calculés quotidiennement à partir de 5 polluants (dioxyde d'azote NO₂, ozone O₃, dioxyde de soufre SO₂, particules PM10 et PM2.5) sur les 3 790 communes des Hauts-de-France. Ils sont catégorisés sur une échelle de 6 qualificatifs allant de bon à extrêmement mauvais.

Répartition des indices en 2022 (minimum et maximum de jours)



Indice majoritaire Moyen
entre 267 et 292 jours sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer en 2022



Pour aller plus loin :

Retrouvez [les cartes d'indices régionales chaque jour.](#)

Les épisodes de pollution en 2022

Chiffres clés régionaux

19 jours d'épisode de pollution aux **particules PM10**

4 jours d'épisode de pollution à l'**ozone O₃**

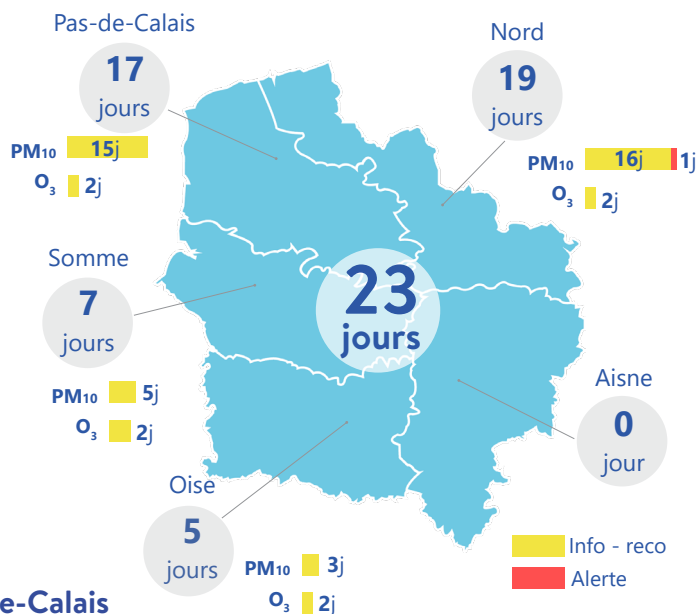
0 jour d'épisode de pollution au **dioxyde de soufre SO₂**

0 jour d'épisode de pollution au **dioxyde d'azote NO₂**

22 jours de dépassement du **seuil d'information et de recommandation**

1 jour de dépassement du **seuil d'alerte**

Nombre de jours d'épisode par département



Calendrier des épisodes sur le département du Pas-de-Calais



2 polluants concernés en 2022 :

- particules en suspension < 10 µm (PM10)
- ozone (O₃)
- xx date de l'épisode

1 seuil dépassé et déclenché à l'échelle du département :

- information et recommandation

QUELS PRINCIPAUX POLLUANTS AI-JE RESPIRÉS EN 2022 ?



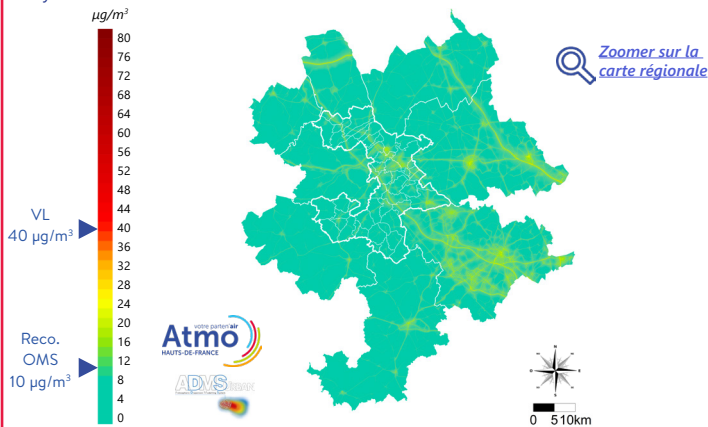
Une concentration de polluants, qu'est-ce que c'est ?

Les concentrations qualifient l'air que l'on respire. Elles correspondent à des quantités de polluants présents dans l'atmosphère exprimées en masse par mètre cube d'air. Il existe 2 principaux moyens pour les déterminer :

- la mesure en un point précis du territoire, via les [mesures des stations de surveillance de la qualité de l'air](#), qui permet de connaître en temps réel ou en différé les concentrations d'un polluant donné,
- l'estimation par la modélisation (modèle fine échelle régionale), qui permet d'avoir une cartographie de l'état de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire pour un polluant donné, via les [cartes horaires, journalières et annuelles de la qualité de l'air](#).

Le dioxyde d'azote (NO₂) est un gaz irritant pour les bronches qui provoque des troubles respiratoires.

En 2022 : moyennes annuelles estimées sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

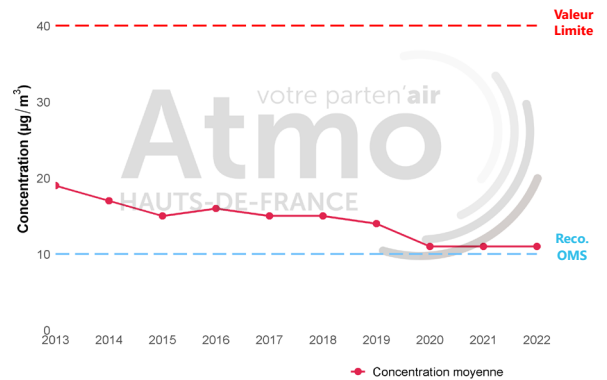


8 µg/m³
moyenne sur le territoire
8 µg/m³ sur le département
Valeurs maximales
sur les principaux axes
routiers



0 % exposée
au dépassement de la VL
47 % au-dessus
de la recommandation OMS

Depuis 10 ans : moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer



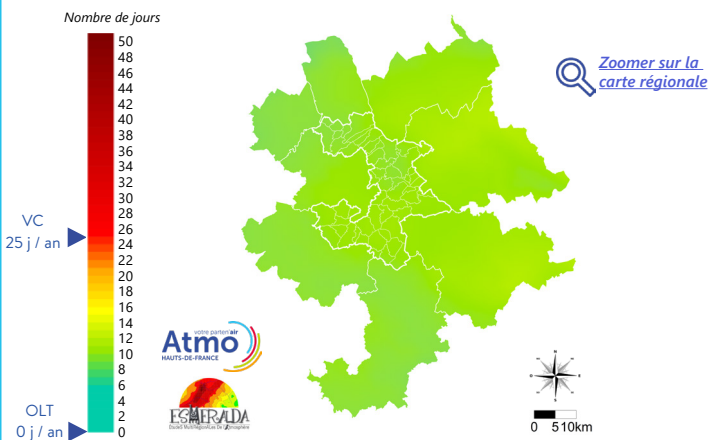
- 42 %
Baisse moyenne des
concentrations depuis
10 ans (en partie liée à la
baisse des émissions)

Aucun dépassement
de la VL
en moyenne annuelle depuis
10 ans

VL - Valeur Limite : valeur réglementaire à ne pas dépasser, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé ou l'environnement.
Reco. OMS - Organisation Mondiale de la Santé : recommandation au-delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine.

L'ozone (O₃) est un gaz qui provoque de la toux, des altérations pulmonaires et des irritations oculaires. Il n'est pas directement rejeté dans l'air, il se forme à partir de réactions chimiques entre différents polluants primaires, déjà présents dans l'air.

En 2022 : nombre estimé de jours de dépassement du seuil de protection de la santé* sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

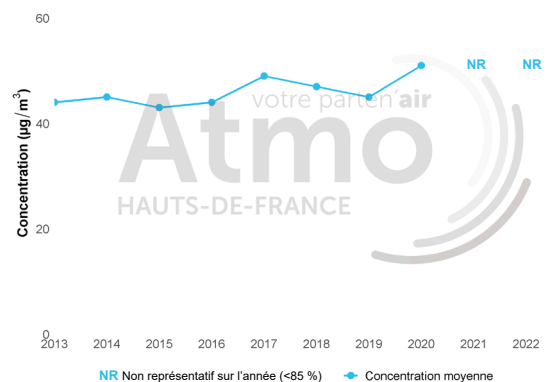


entre 9 et 11 jours
de dépassement sur le territoire
(entre 6 et 13 sur le département)
Respect de la VC
(25 jours/an) | **Non respect** de l'OLT
▶ **Aucun dépassement**
autorisé



0 % exposée
au dépassement
de la VC
100 % au-dessus
de l'OLT

Depuis 10 ans : moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer



+ 16 %
Hausse moyenne des
concentrations entre 2013 et
2020 (une hausse est aussi
observée à l'échelle nationale
en partie liée à la hausse des
températures)

Pas de dépassement de
l'OLT en 2014, 2020 et
2021

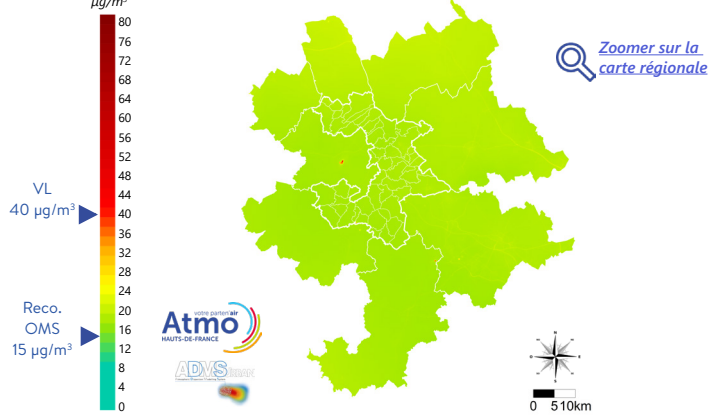
VC - Valeur Cible : valeur réglementaire à atteindre dans un délai donné, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé ou l'environnement.
Objectif Long Terme - OLT : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, afin d'assurer une protection efficace de la santé.



Les particules sont classées en fonction de leur taille : particulièrement nocives pour la santé, elles provoquent des irritations et des problèmes respiratoires chez les personnes sensibles et sont associées à une augmentation de la mortalité (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...).

Les PM10 (particules de diamètre inférieur à 10 micromètres) sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures.

En 2022 : moyennes annuelles estimées sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer



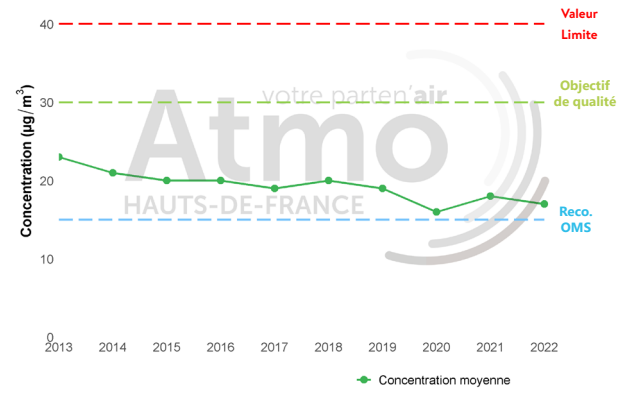
17 µg/m³
moyenne sur le territoire
17 µg/m³ sur le département

Valeurs maximales
au sein d'une installation
industrielle

0 % exposée
au dépassement de la VL

100 % au-dessus de la
recommandation OMS

Depuis 10 ans : moyennes annuelles mesurées toutes stations confondues sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer



- 26 %
Baisse moyenne
des concentrations
depuis 10 ans

Aucun dépassement
de VL en moyenne
annuelle depuis
10 ans

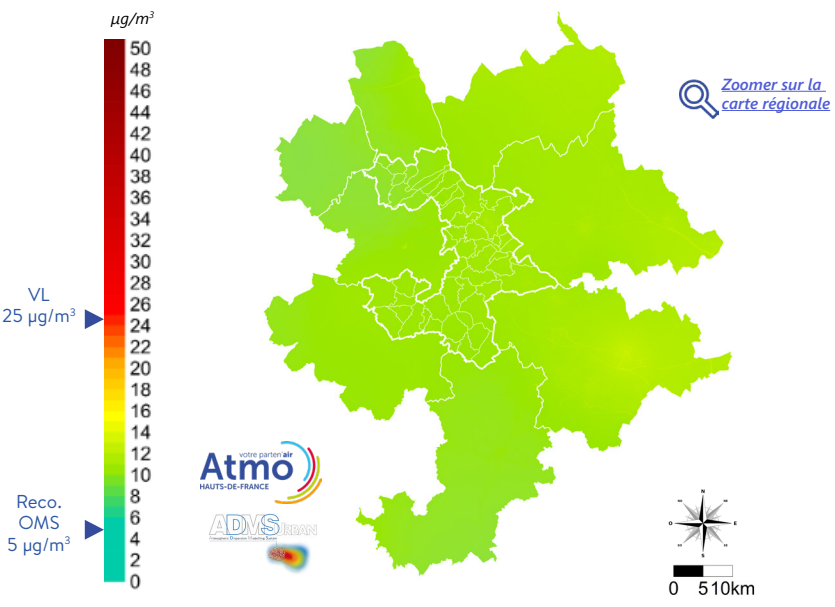
Aucun dépassement
de la VL journalière*
depuis 10 ans

* 50 µg/m³ moins de 35 jours par an

VL - Valeur Limite : valeur réglementaire à ne pas dépasser, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé ou l'environnement.
Reco. OMS - Organisation Mondiale de la Santé : recommandation au-delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine.
Objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement.

Les PM2.5 (particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres) pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire.

En 2022 : moyennes annuelles estimées sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer



10 µg/m³ moyenne sur le territoire
10 µg/m³ sur le département

Valeurs maximales
sur les axes routiers majeurs

0 % exposée au dépassement
de la Valeur Limite

100 % au-dessus de la
recommandation OMS

Baisse moyenne des concentrations
depuis 10 ans en région
(en partie liée à la baisse des émissions)

VL - Valeur Limite : valeur réglementaire à ne pas dépasser, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé ou l'environnement.
Reco. OMS - Organisation Mondiale de la Santé : recommandation au-delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine.



La qualité de l'air en temps réel au plus près de chez vous

Ces prévisions horaires, à l'échelle de la rue, permettent aux citoyens d'anticiper leurs sorties et d'adapter leurs activités afin qu'ils soient moins exposés à la pollution de l'air et préserver leur santé.



Pour y accéder : <https://urlz.fr/jpAb>

QUELS SONT LES POLLUANTS REJETÉS SUR MON TERRITOIRE ?



Les émissions, c'est quoi ?

Ce sont des **quantités de polluants rejetés dans l'atmosphère par différentes sources**. Elles sont estimées par Atmo Hauts-de-France pour une année donnée et sont exprimées en tonnes (années disponibles 2008, 2010, 2012, 2015, 2018 et 2020). Chaque secteur possède des sources d'émissions spécifiques en fonction de son activité mais une source peut émettre plusieurs types de polluants.

Répartition sectorielle en 2020 et évolution depuis 2008 sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

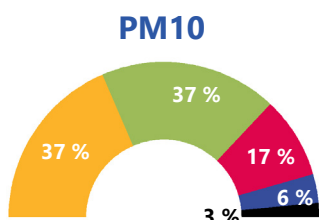
Quels polluants sont pris en compte ?

NOx : oxydes d'azote (dont le dioxyde d'azote NO₂)
PM10 : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres
PM2.5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres
NH₃ : ammoniac (contribue à la formation des PM2.5)

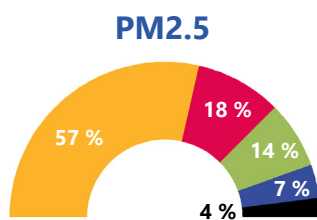
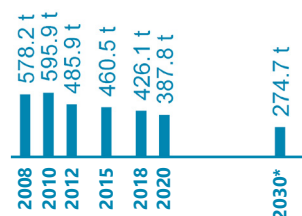
Quels secteurs d'activités sont représentés ?



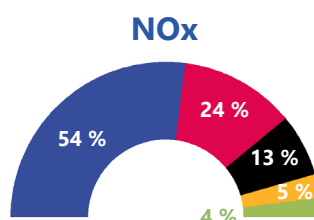
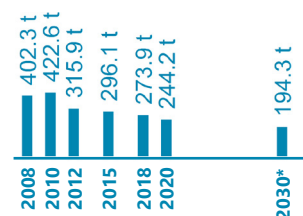
Lozone (O₃) est un polluant secondaire qui n'est pas émis directement dans l'atmosphère, il n'apparaît donc pas dans l'inventaire des émissions.



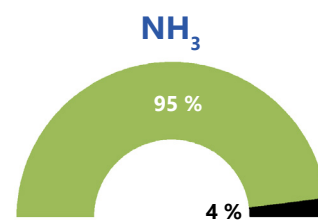
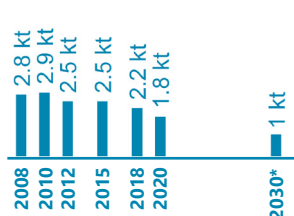
87 % des émissions de ce secteur sont liées au chauffage au bois



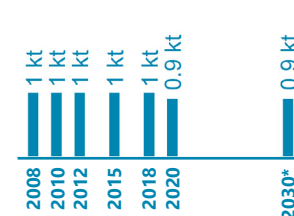
87 % des émissions de ce secteur sont liées au chauffage au bois



85 % des émissions de ce secteur sont liées aux procédés énergétiques



62 % des émissions de ce secteur sont liées aux cultures avec engrais



* Objectifs du PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques



Objectifs 2030 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Objectif atteint et à maintenir pour NH₃.

Poursuivre la tendance tout en la renforçant afin d'atteindre les objectifs pour les NOx, PM2.5 et PM10.



Pistes d'actions sectorielles



Résidentiel : renouvellement des appareils de chauffage au bois, utilisation rationnelle de l'énergie



Agriculture : réduction de l'utilisation d'engrais, diminution du nombre de passages pour le travail de la terre, couverture des fosses à lisier



Industrie : utilisation des meilleures techniques disponibles, amélioration des procédés de combustion



Transports routiers : réduction du nombre de véhicules en circulation, modes de transports alternatifs, renouvellement du parc



TrACE Trajectoires Air-Climat-Energie

Retrouvez sur notre nouvelle plateforme TrACE une **visualisation simplifiée des quantités de polluants** émis par an, et par secteurs d'activités à l'échelle de la région ou par EPCI.



www.trace-hdf.fr

Restez informés

Contactez Atmo Hauts-de-France pour + d'infos :
03 59 08 37 30 - contact@atmo-hdf.fr



atmo-hdf.fr



@AtmoHdf



Atmo Hauts-de-France



@AtmoHautsDeFrance